

COMPTE-RENDU

Conseil municipal du mardi 1er mars 2022 à 20h00 à la salle des fêtes de Crozet

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, Mme REBOUL SALZE Sophie, M. LEQUIN Didier, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, Mme DELCOUR Pétra, M. LESEGRETAIN Bernard, M. NOUVELLE Philippe, Mme POMMES Kathy, M. POURRIER Luc, Mme SLADE Judith, Mme VALLECORSIA Sofia, M. LACHAUX Patrice, M. CHANEL Michel, Mme LENG GOLLIET Amély, Mme LACHAUX Laurie

Excusé : M. GATTONNE Emmanuel

Procurations : M. GATTONNE Emmanuel à Mme JOUANNET Martine

Absent : M. Du BOIS Jérôme

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil du 1^{er} février 2022

INSTANCES MUNICIPALES

Point n°1 : Versement des indemnités des élus

Point n°2 : Elections présidentielles, tenue des permanences

FINANCES

Point n°3 : Factures et engagements

Point n°4 : CROZATI : modalités de paiement des loyers

ADMINISTRATION GENERALE

Point n° 5 : Débat sur la protection sociale complémentaire

TRAVAUX - SECURITE – FORET

Point n° 6 : ONF / programme travaux 2022

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°7 : CAUE : présentation de l’étude d’aménagement centre village

Point n°8 : Autorisations d’urbanisme

Point n°9 : Compte-rendu de la commission

INTERCOMMUNALITE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°10 : Compte-rendu des commissions enfance et jeunesse - CCAS - Embellissement

INFORMATIONS DIVERSES

- Ouverture de séance à 20h05
- Odile Mosteiro est nommée secrétaire de séance
- Mme la Maire propose aux membres du conseil de rajouter un point à l’ordre du jour et de délibérer sur une aide financière pouvant être apportée en soutien à l’Ukraine.
Pas d’objections.
- Approbation du procès-verbal du conseil du 1^{er} février 2022, pas de remarques.

INSTANCES MUNICIPALES

Point N° 1 Versement des Indemnités des élus

Mme la Maire informe l’assemblée que suite à la suppression d’un poste d’adjoint au conseil du 1^{er} février 2022, il est proposé aux membres du conseil d’augmenter le taux des indemnités aux élus.

Barème relatif aux indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2020 issu de la loi du 27 décembre 2019 :

	Maire		Adjoints	
	Taux maximal	Indemnités brutes	Taux maximal	Indemnités brutes
De 1000 à 3499 hab	51.60%	2006.93€	19.80%	770.10 €

Pour rappel, en juin 2020, le conseil municipal a voté les taux suivants afin de pouvoir verser à la conseillère déléguée une indemnité brute de 233.36€ (taux maximum) :

Maire : 49.6%

Adjointes : 17.8%

L’enveloppe globale mensuelle disponible actuelle s’élève à 5087.33€ brut.

20h12 : arrivée de Mme VALLECORSA

Le nombre des adjoints ayant été réduit à quatre, la charge de travail a été répartie. Mme la Maire propose d’augmenter l’indemnités des adjoints comme suit : de 17.8% à 18.8% soit environ 37€ supplémentaire.

Compte-tenu de la charge de travail supplémentaire,

Les membres du conseil municipal à l’unanimité :

DECIDENT les taux comme suit :

Maire : 49.6% (maintien du taux actuel)

Adjointes : 18.8%

Conseillers délégués : 6%

Point N° 2 Elections présidentielles, tenue des permanences

Mme la Maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochain.

Au vu du nombre d’habitants et afin de mieux gérer le flux de votants, un second bureau a été ouvert.

Celui-ci sera également situé à la salle des fêtes. La disposition de celle-ci sera la même que pour les dernières élections (régionales et départementales).

Cette configuration nécessitera 8 personnes pour tenir les bureaux pour chaque plage horaire. Les bureaux fermeront à 19h. Il est demandé aux conseillers de donner leur disponibilité dès que possible pour tenir ces bureaux et fixer le planning rapidement.

FINANCES

Point N° 3 Factures et engagements

Pas de questions.

Point N° 4 CROZATI : Modalités de paiement des loyers

M. Lequin rappelle qu’en décembre 2021 a eu lieu la vente aux enchères du fonds de commerce du Crozati. M. Mickaël HOSPITAL s’est porté acquéreur. Ce dernier envisage la réalisation de travaux pour moderniser les lieux et proposer un concept de restauration en adéquation avec le site et la clientèle potentielle. De ce fait, la réouverture de l’établissement est reportée.

Mme la Maire et M. Lequin ont rencontré le nouvel acquéreur. Il a été proposé une révision des loyers à la baisse pendant une durée de 6 mois puis de répercuter cette baisse comme indiquée ci-dessous en étalant les loyers les 6 mois suivants.

CROZATI	Loyer selon bail	Loyer avec report	Loyer selon bail	Loyer avec report
	2021/2022	2021/2022	2023	2023
Decembre	2295,8	1000		
Janvier	5083,5	2000	5083,5	6733,2
Fevrier	5083,5	2000	5083,5	6733,2
Mars	5083,5	2000	5083,5	6733,2
Avril	5083,5	2000	5083,5	6733,2
Mai	5083,5	2000	5083,5	6733,2
Juin	5083,5	2000	5083,5	6733,2

Juillet	5083,5	6733,2	5083,5	5083,5
Aout	5083,5	6733,2	5083,5	5083,5
Septembre	5083,5	6733,2	5083,5	5083,5
Octobre	5083,5	6733,2	5083,5	5083,5
Novembre	5083,5	6733,2	5083,5	5083,5
Décembre	5083,5	6733,2	5083,5	5083,5
Total	63297,8	53399,4	61002,0	70900,4

Mme la Maire ajoute que les travaux envisagés par le nouveau gérant sont de créer une salle de séminaire au rez de chaussée, moderniser la pièce principale du restaurant et agrandir la terrasse. Les chambres seront également rénovées.

Ces travaux permettront de redonner un cachet à l’établissement et attirer une nouvelle clientèle.

Les membres du conseil municipal à l’unanimité :

DECIDENT un étalement des loyers dus à la Commune de Crozet par M. HOSPITAL Mickaël, gérant du CROZATI comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N° 5 Débat sur la protection sociale complémentaire

Mme Perquin présente les futures modalités obligatoires concernant la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale et informe que ce débat est une discussion et qu’il n’y a pas de délibération à prendre. Celles-ci impliquent une participation financière des collectivités sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale : complémentaire santé et la Prévoyance.

Cette obligation prendra effet en janvier 2025 pour la prévoyance et janvier 2026 pour la complémentaire santé. Mme Perquin indique que depuis plusieurs années, la commune participe déjà financièrement au financement de la complémentaire santé à hauteur de 30€ net et la prévoyance pour 41 € net.

Actuellement, les agents ayant une mutuelle labellisée peuvent bénéficier de la participation.

Situation actuelle de la collectivité :

	Contrat mutuelle santé	Contrat prévoyance (maintien salaire)
Dispositif en place	Labellisation	
Nombre d’agent adhérents	10	3
Participation de la collectivité depuis	2017	2000
Montant de participation de la collectivité	30€ net	41€

Plusieurs modalités s’offriront aux collectivités :

La labélisation : liste de contrats proposés par des opérateurs recevant un agrément (régime actuel de la commune).

Convention de participation : l’employeur contracte avec un opérateur (la participation n’est versée qu’aux agents ayant souscrit).

Accord collectif avec le centre de gestion : contrat qui permet de proposer une couverture à tous les agents.

Mme Perquin ajoute que le Centre de Gestion de l’Ain est actuellement en réflexion concernant l’accord collectif et qu’il reviendra vers les collectivités pour faire une proposition d’adhésion. Le décret indiquant les montants de participation obligatoire par la collectivité devrait être prochainement publié.

TRAVAUX - SECURITE – FORET

Point N° 6 ONF : programme travaux 2022

M. Baguet présente le programme travaux.

Cette année, une campagne de pose de plaques sur les arbres est prévue. Il s'agira d'enlever les anciennes plaques datant d'il y a 40 ans et d'en apposer de nouvelles.

Mme Reboul Salze demande si cela consiste en un bornage des parcelles ? Il lui est répondu que oui.

M. Baguet ajoute que la forêt s'étale et grandit notamment au niveau de la carrière.

Les travaux de maintenance concernent les parcelles communales et non privées.

Concernant les travaux sylvicoles, ceux-ci seront subventionnés à hauteur de 40 %.

Mme Reboul Salze rappelle qu'il y a quelques mois une motion avait été votée. Mme la Maire confirme, cette motion a été votée pour soutenir l'ONF par rapport aux mesures proposées par l'Etat qui visent à réduire le personnel de l'ONF et demandaient aux communes de porter financièrement des coûts plus élevés.

20h40 : Arrivée de M. CHANEL

M. Baguet ajoute que cette année les ventes de lots d'affouage s'élèvent à 2478 €.

M. Baguet souligne que la forêt est malade, qu'à terme les sapins vont disparaître pour être remplacés par des frênes ou d'autres essences.

Mme Reboul Salze demande si pour lutter contre la larve qui tue les résineux, il ne faudrait pas faire des coupes à blanc ? M. Baguet indique que cela peut être envisagé mais engendrera des problèmes de destination du bois, des coûts de la coupe, du transport...

M. Baguet ajoute que dans la chaudière communale est brûlé uniquement du résineux.

Les membres du conseil, à l'unanimité

APPROUVENT les travaux et les montants suivants :

- TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE :
 - o Travaux d'entretien des pistes et chemins forestiers : **2058.76€ HT**
- TRAVAUX DE MAINTENANCE :
 - o Entretien parcelles 10.11.12 : **1035.65 € HT**
 - o Protection contre le gibier : **640 € HT**
 - o Fourniture et pose de plaques de parcelle en aluminium : **4335.04 € HT**
- TRAVAUX SYLVICOLES :
 - o Dégagement manuel de plantation parcelles 33.38: **468.36 € HT**
 - o Protection contre le gibier parcelle 38: **412.00 € HT**
 - o Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle feuillue parcelles 32.37 : **7434.38€ HT**
- TRAVAUX TOURISTIQUES :
 - o Entretien et propreté sentier du lynx : **892.14€ HT**

Soit un montant total HT de **17 276.33 HT**

AUTORISENT Mme le Maire à signer les documents permettant d'engager ces travaux.

URBANISME – DEVELOPPEMENT DURABLE

Plan communal de sauvegarde : M. Lesegretain informe que le document est quasi terminé. A ce jour, il manque une liste de « référents sécurité », c'est-à-dire des personnes identifiées par quartier, qui seront en charge de prévenir les autorités et services de secours en cas de besoin.

Les personnes volontaires sonneront leur accord de principe pour indiquer leur nom, adresse, coordonnées, professions...

Mme la Maire présente une cartographie de la commune sur laquelle sont indiquée les lieux d'habitation des conseillers municipaux. La répartition des lieux de vie par zones semble assez homogène pour que chacun soit référent sécurité.

Mme la Maire ajoute que d'autres volontaires pourront également être référents sécurité.

C'est un document qui ne sera pas figé et qui sera enrichi régulièrement.

Mme la Maire ajoute que Mme la Préfète rappelle régulièrement aux communes que ce document doit être mis en place pour l'organisation des secours. Les conseillers ont fait part de leur accord pour figurer sur ce document.

Point N° 7 CAUE : présentation de l'étude d'aménagement centre village

Le CAUE a été sollicité pour mener une étude sur le réaménagement du centre village en incluant l'ensemble des espaces (mairie, chapiteau, espace vert, l'école, la bibliothèque, la salle des fêtes, le parking, les terrains en projet d'acquisition).

La maison située en face de l'aire de jeux est en cours d'acquisition ce qui permettra de mener une réflexion supplémentaire au projet d'aménagement.

Mme la Maire présente l'étude globale et les hypothèses émises par le CAUE.

M. Chanel propose de mener une réflexion sur du plus long terme en prenant en compte l'évolution démographique et proposer des services en adéquation. Il serait intéressant de s'inspirer d'une commune de 3500 habitants et se mettre dans cette perspective.

Il ajoute que l'atout de la commune et qu'elle dispose de terrains potentiels. Il serait opportun d'évaluer dans le temps les services à proposer (salles classes, salle de sport...).

Mme Reboul Salze trouve intéressante cette réflexion et souhaite prendre référence sur d'autres communes ayant une strate de 3500 habitants.

M. Baguet souligne que le projet de salle des fêtes tel qu'il est implanté sur l'hypothèse du CAUE est mal orienté notamment en raison du vent.

Mme la Maire ajoute que la commission urbanisme va être consultée pour étudier la suite à donner sur ce projet. Une commission ad hoc est envisagée.

Point N° 8 Autorisations d'urbanisme

Mme Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP00113522 B0004	24/01/2022	GAUTHIER Florent	1524 route de la Télécabine	Extension d'un chalet existant, et création une piscine.	24/02/2022	NON OPPOSITION
DP00113522 B0003	24/01/2022	DOTTI Daniel	166 impasse des Jardins d'Hiver	Garage	14/02/2022	OPPOSITION
DP00113522 B0002	10/01/2022	OLIVEIRA Joao Carlos et PIROTTE Florence	40 chemin des Borgeats	Clôture	10/02/2022	TACITE
DP00113522 B0001	06/01/2022	KUBLER Laurent	815 rue de la Mairie	Rénovation de façade.	06/02/2022	TACITE
PC00113521 B0026	30/12/2021	BOUTEVILLAIN Alexandre	175 route de la Télécabine	Rénovation et l'extension d'un bâtiment existant en studio habitable	15/02/2022	REFUS
PC00113521 B0025	23/12/2021	DOS SANTOS CUNHA Mickael et AZEVEDO PINTO Alexandra	Chemin des Nants - Villeneuve	Villa individuelle disposant d'un étage, sur vide sous dalle dont la toiture	15/02/2022	REFUS
PC00113521 B0023	06/12/2021	DELPRAT Bruno et LESCOAT Christelle	Chemin des Chênes	création d'une extension habitable à une maison individuelle et la création d'une annexe accolée de type garage	17/02/2022	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113521 B0021	29/11/2021	GRIGORESCU Razvan-George	285 rue des Châtaigniers -	Construction d'un garage fermé indépendant de 42 M ² (6 x 7).	08/02/2022	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113521 B0019	24/11/2021	DUFOUR Jérôme et Aleksandra	Impasse des Corneillettes -	Villa individuelle à étage avec comble perdue sur vide sanitaire,	07/02/2022	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113517 B0019M02	04/11/2021	SNC MARNIGNAN RESIDENCES - M. COEUR Jean- Philippe	Route de la Télécabine - Le Marais Nord	Modification de l'emplacement des vélux, stationnements PMR, de l'emplacement des blocs d'aération du parking, des sorties d'ascenseur - Ajout d'un escalier extérieur -	17/02/2022	FAVORABLE
DP00113521 B0052	15/10/2021	LACHAUX Prisca Lena Adèle	87 rue de la Ramaz - Villeneuve	Actuellement la façade est en bois, souhait de refaire cette façade avec un matériau plus résistant aux intempéries - Aluminium couleur bois/marron foncé/gris anthracite	08/02/2022	REFUS TACITE
PC00113519 B0007M02	07/10/2021	DIALLO Issaga	48 impasse des Primevères - Avouzon	Réalisation d'un muret de soutènement - Réalisation d'une clôture - Installation d'un portail - Modification du garage en chambre nécessitant l'installation d'une baie vitrée - Installation d'un abri de jardin	02/02/2022	FAVORABLE

Point N° 9 Compte rendu de la commission urbanisme/développement durable

Mme Reboul Salze informe que concernant le projet immobilier de Villeneuve, un recours en contentieux a été déposé contre l'accord du permis de construire. La commune a passé un contrat avec un cabinet d'avocat pour défendre les intérêts de la commune.

PLUih :

Depuis le 17 février dernier, le changement de zonage est exécutoire. Les nouveaux plans sont disponibles sur le site de l'agglo. Concernant Crozet, un changement de zonage a été demandé sur le secteur de Villeneuve qui passe d'UGm1 en UGp1 pour un certain nombre de parcelles. Un secteur le long de la route de la télécabine passe également d'UGm1 en UGp1.

INTERCOMMUNALITE

Mme la Maire informe :

Le magazine de l'agglo « Regard Gessien » a été distribué récemment dans les boîtes aux lettres.

Une enquête est en cours sur l'alimentation. Disponible à l'accueil de la mairie et sur le site de l'agglo.

Le vote du budget de l'agglo aura lieu fin mars.

Lors du dernier conseil intercommunal, il a été présenté le plan local de prévention des déchets auquel beaucoup d'associations ont participé. Il va être mis en ligne courant mars sur le site de l'agglo. Les usagers pourront faire des remarques et suggestions avant son approbation par le conseil communautaire.

Mme la Maire ajoute que le projet de modification de DSP transport public va être présenté en réunion des maires dans les prochains jours.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 10 Compte rendu des commissions

Enfance et jeunesse

Mme Mosteiro informe que la commission a travaillé sur la constitution du futur conseil municipal des jeunes. Un appel à candidatures va être lancé prochainement pour les CM1, CM2, 6è et 5è. Des flyers vont être distribués à l'école et dans les bus.

Deux réunions de l'école vont avoir lieu prochainement pour présenter aux parents l'organisation des voyages scolaires.

Le Conseil d'école aura lieu en mars, le carnaval le 10 mars.

Alfa 3A organise une rencontre avec les parents le 3 mars.

CCAS :

Portage repas : une révision des tarifs à la baisse, a été voté par le CCAS à l'unanimité (de 9€ à 7€). Les livraisons pendant les vacances scolaires seront moins fréquentes (uniquement mardi, mercredi et jeudi) mais pourront être modifiées si besoin.

Collecte des restos du cœur les 11 et 12 mars à la salle des fêtes.

Embellissement :

Certains groupes de travail se sont réunis, la prochaine réunion regroupant tous les groupes aura lieu fin mars.

Point N° 11 : Subvention exceptionnelle en soutien au peuple ukrainien

Mme la Maire informe que la situation en Ukraine amène beaucoup de débats et de mouvements de solidarité. Ce sujet a été discuté en bureau exécutif de l'agglo. Un recensement de logements disponibles va être lancé, il va y avoir également un fort besoin d'interprètes. Des collectes s'organisent un peu partout sur le territoire. Un communiqué de l'AMF a été diffusé pour proposer une solution logistique d'aide (fourniture de matériel de premières nécessités, de secours...). Mme la Maire en donne lecture du communiqué de presse de l'AMF.

Mme la Maire propose aux membres du conseil d'apporter un soutien financier à hauteur de 3000€ à la Protection Civile qui s'associe avec l'AMF dans cette démarche de solidarité. Ce soutien financier sera complémentaire à tous mouvements de solidarité ou collecte qui pourront être organisés sur la commune et dans le Pays de Gex.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Protection Civile pour un montant de 3000€

DIT que les crédits sont prévus au budget 2022.

Prochain conseil le 05 avril 2022

Fin de conseil à 22h40